



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	M. Jacques Ladouceur, président. Mmes, MM. les membres de la Table
DATE :	22 juin 2021
OBJET :	Fin de l'entente de service entre la TPECS et la TCRM
POUR DÉCISION	

1. OBJECTIF

Donner le mandat à M. Jacques Ladouceur, président de la TPECS, de mettre fin à l'entente de service entre la TPECS et la TCRM.

2. MISE EN CONTEXTE

Lors des séances de la TPECS et de la TCRM du mois de mars, la MRC de Marguerite-D'Youville a annoncé aux membres des Tables son intention de ne plus continuer à gérer la comptabilité ni de la Table des préfets de la Couronne-Sud ni celle de la Table de concertation régionale de la Montérégie.

Suite à de multiples rencontres des Tables, il a été décidé de regrouper les deux instances sous un seul OBNL. Celui-ci sera en charge de faire la gestion administrative et comptable des deux Tables et en conséquence, rendra sans objet la continuation de l'entente de service entre la TPECS et la TCRM.

3. RECOMMANDATION

Mandater M. Jacques Ladouceur, président de la Table de préfets de la Couronne-Sud, de mettre fin à l'entente de service entre la TPECS et la TCRM, au moment qu'il le jugera opportun, compte tenu des discussions en cours avec la TCRM.